



Votre  
**SPA**

Société Protectrice des Animaux de Mulhouse - Haute Alsace

## **Demande de Membre**

**Veillez vous présenter à notre secrétariat ou nous envoyez un courrier avec votre identité :**

Madame, Monsieur:.....

N°:..... voie:.....

CP: ..... ville: .....

Téléphone :

Mail :

**Accompagné d'un chèque de 25€**, correspondant à la cotisation annuelle. Nous vous enverrons votre carte de Membre, ainsi qu'un reçu fiscal qui vous permettra de faire une déduction fiscale sur l'impôt sur le revenu.

S.P.A. de Mulhouse Haute- Alsace - 21 rue Edouard Singer - 68100 MULHOUSE

**Bienvenue pour une belle et grande aventure !**



Votre  
**SPA**

Société Protectrice des Animaux de Mulhouse - Haute Alsace

## DUREE DES DEMARCHES POUR REJOINDRE NOTRE ASSOCIATION

### 1 **Durée traitement du dossier 15 jours ( $\pm 2$ )**

**Accord du C.A.** pour la "Demande d'adhésion"

*La demande d'adhésion que vous avez signée à cette occasion prévoit une période d'essai de (10 h d'aide sur 2 mois maximum après la réunion).*

### 2 **Durée traitement du dossier 6 Semaines maximum**

**Formation** avec Le Directeur du Refuge/Fourrière.

*Impératif avant de commencer le bénévolat pour les promenades chien.  
(présentation de l'association)*

### 3 **Résultat de la période d'essai**

*La période d'essai pourra être rompue à tout moment, à l'initiative de l'une ou l'autre des deux parties.*

*Pour le **bénévole NON** = Reste Membre  
Pour la **S.P.A. NON** = Remboursement de l'adhésion*

## LA PERIODE D'ESSAI POURSUIT UN DOUBLE OBJECTIF POUR LE BENEVOLE AINSI QUE POUR L'ASSOCIATION :

- ✚ Permettre au bénévole d'apprécier si le travail et ses conditions d'exécution correspondent à ses attentes.
- ✚ Permettre aux employés de la S.P.A. d'apprécier le travail en équipe avec le bénévole tout en respectant, le règlement intérieur, la charte ainsi que le règlement de sécurité.

La durée de la période d'essai ne pourra dépasser : 10 h d'aide sur 2 mois maximum après la réunion.

*La demande d'adhésion en tant que Bénévole ne deviendra définitive qu'à l'issue de la période d'essai, qui prend effet le lendemain de la formation avec le Directeur du Refuge/Fourrière.*

**Pendant cette période, chaque partie pourra mettre fin à l'essai.**